

# ACTION LOGEMENT VOUS ACCOMPAGNE POUR TOUS VOS PROJETS DE TRAVAUX !

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, et vous avez un projet de rénovation de votre résidence principale :

travaux d'amélioration et d'entretien, travaux d'amélioration de la performance énergétique, adaptation du logement d'une personne handicapée...

**Action Logement finance tout ou partie de votre projet.**

# FINANCEMENT AMÉLIORATION RÉNOVATION

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

[actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)

**0970 800 800**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h  
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

**Retrouvez également sur notre site internet  
les coordonnées de votre agence de proximité.**



**ActionLogement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

**Action Logement Services**

SAS au capital de 20.000.000 d'euros  
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris  
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232  
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services\_AL

# Vous réalisez des travaux ?



**Ayez le réflexe**

**Action Logement !**

Septembre 2023 - Crédits photos : AdobeStock  
Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative

**ActionLogement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

## AMÉLIOREZ VOTRE HABITAT.....



### LES PRÊTS TRAVAUX

Ces prêts vous aident à financer les travaux réalisés par une entreprise, dans votre résidence principale dont vous êtes propriétaire<sup>(1)</sup> :

#### **Les travaux d'amélioration et d'entretien**

Toiture, ravalement de façade, ascenseur, électricité, chauffage, baignoire, fenêtres, sols, peintures... Action Logement vous aide, propriétaire ou copropriétaire, au remplacement de toutes vos installations et matériaux devenus vétustes.

#### **Les travaux d'amélioration de la performance énergétique**

Isolation thermique performante, réfection de toiture, double ou triple-vitrage, chaudière à condensation, pompe à chaleur... autant de travaux finançables par Action Logement pour réduire votre consommation d'énergie.

#### **Les travaux d'adaptation du logement des personnes handicapées<sup>(2)</sup>**

Suppression d'obstacles, construction d'une rampe, aménagement des pièces... Action Logement est à vos côtés pour faciliter votre quotidien, qu'il s'agisse de travaux d'adaptation de votre logement ou de travaux d'accessibilité de votre immeuble.

#### **Les travaux dans les copropriétés dégradées**

Votre copropriété fait l'objet d'un plan de sauvegarde ou d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Action Logement participe au financement des travaux nécessaires à la remise en état du logement dont vous êtes le propriétaire occupant.



### BON À SAVOIR

- Financement possible des travaux dans les **parties communes d'une copropriété**
- Le cas échéant, possibilité de financer **l'achat de matériaux par le propriétaire, à condition que la pose soit effectuée par une entreprise**
- **Cumul possible**, sous conditions, avec un prêt accession Action Logement en cours de remboursement

## D'AUTRES PROJETS ? ACTION LOGEMENT VOUS ACCOMPAGNE



### **Vous souhaitez devenir propriétaire ?**

#### **Conseil, accompagnement, financement...**

Action Logement apporte des solutions concrètes à votre projet immobilier.



### **Vous souhaitez valoriser votre bien et le louer en toute sécurité ?**

Avec le dispositif **Louer pour l'Emploi<sup>(3)</sup>**, bénéficiez de financements pour rénover votre bien et d'aides et services pour le louer facilement et sereinement.



### **Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Les prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

(1) En cas de travaux d'amélioration de la performance énergétique, le prêt peut concerner également un propriétaire bailleur.

(2) Le logement doit être la résidence principale de la personne handicapée.

(3) Service disponible uniquement dans certaines régions.